



Société anonyme au capital social de 3 521 707,98 €
Siège social : 74 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris
538 797 655 RCS Paris

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022

TABLE DES MATIERES

- I – PRESENTATION DE LA SOCIETE & FAITS MARQUANTS

- II – FACTEURS DE RISQUES

- III – ETATS FINANCIERS RESUMES DU PREMIER SEMESTRE 2022

- IV – RAPPORT D'ACTIVITE

- V – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2022

- VI – DECLARATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION
FINANCIERE SEMESTRIELLE 2022

I - PRESENTATION DU GROUPE

La Société

Pixium Vision est une Société de bioélectronique spécialisée dans la neuromodulation sensorielle créée en décembre 2011 d'après les travaux collaboratifs de plusieurs équipes scientifiques d'institutions académiques prestigieuses, telles que l'Institut de la Vision (UPMC, CNRS, INSERM), le Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie des Quinze-Vingts (CHNO) et l'Université de Stanford en Californie.

La mission de Pixium est de créer un monde de vision bionique pour permettre à ceux qui ont perdu la vue de récupérer en partie leur perception visuelle et gagner en autonomie. Pixium est une société au stade clinique avancé, spécialisée dans la neuromodulation dans le traitement des troubles visuels. Son Système Prima utilise une technologie de pointe de micro-implant de neurostimulation sous-rétinienne sans fil ainsi que des lunettes intelligentes de réalité augmentée à la pointe de la technologie, pilotées par des algorithmes exclusifs compatibles avec l'intelligence artificielle.

Pour commencer, nous concentrons notre Système Prima sur le marché de la DMLA car nous estimons qu'il peut offrir des avantages aux patients atteints de DMLA, notamment en restaurant une vision fonctionnelle dans les zones où les photorécepteurs ont dégénéré et en permettant aux patients de combiner leur vision périphérique naturelle restante avec la vision bionique du Système Prima. Dans notre étude de faisabilité en France, ou Étude de Faisabilité Européenne, démarrée en novembre 2017, notre Système Prima a réussi à obtenir une perception de la lumière dans la zone centrale de la rétine chez tous les sujets.

Suite aux résultats encourageants sur l'acuité visuelle démontrés par l'Étude de Faisabilité Européenne en novembre 2020, nous avons initié une étude pivot pour un enregistrement en Europe (« l'étude PRIMAVera ») et nous attendons les premières données à 12 mois pour la fin 2023. Nous pensons que l'étude PRIMAVera servira de base au marquage CE de notre dispositif en Europe au titre du RDM dès la fin 2024. L'Étude de Faisabilité Européenne commencée en novembre 2017, et pour laquelle nous avons présenté des données de suivi à 6, 12, 18, 24 et 36 mois en 2021, est toujours en cours et la Société prévoit de présenter de nouveaux résultats fin 2022. En janvier 2020, nous avons réalisé la première implantation d'un patient dans le cadre d'une étude de faisabilité aux États-Unis, ou Étude de Faisabilité Américaine, qui est destinée à soutenir notre dépôt réglementaire auprès de la FDA. Selon nos prévisions, le Système Prima sera classé comme un dispositif médical implantable de classe III et nécessitera donc la soumission et l'approbation d'une demande d'autorisation de pré-commercialisation, ou PMA. Nous avons l'intention de discuter avec les autorités réglementaires en Europe et aux États-Unis de la structure de notre demande de PMA et de la voie à suivre pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Quatre causes principales de troubles visuels ont été recensées : la cataracte, le glaucome, la rétinopathie diabétique et les maladies procédant d'une lésion des photorécepteurs, comme la dégénérescence maculaire liée à l'âge (« DMLA »), la rétinite pigmentaire (« RP ») et la maladie de Stargardt. Nos technologies se concentrent actuellement sur les troubles résultant de la dégénérescence des photorécepteurs, précisément la DMLA non exsudative, ou sèche, qui est la première forme de cécité chez les personnes âgées. Il n'existe à ce jour aucun traitement de la DMLA sèche par implant rétinien approuvé, destiné à restaurer la vision. Sur la base d'études tierces ainsi que d'études de marché primaires menées par nos soins, nous pensons que le marché potentiel de la DMLA sèche au sein de l'Union européenne et aux États-Unis combinés est d'environ 19 milliards de dollars, et qu'il pourrait croître de 10 % supplémentaires d'ici 2030. Nombre de maladies dégénératives affectant la rétine, qu'elles soient d'origine génétique ou liées à l'âge, résultent d'une dégénérescence progressive ou aiguë des cellules photoréceptrices, la rétine ne parvenant plus à convertir les stimuli lumineux en signaux électriques. Cette dégénérescence des cellules photoréceptrices n'empêche pas les autres cellules rétinienne – qu'il s'agisse de cellules ganglionnaires ou de cellules internes à la rétine – de fonctionner. En conséquence, lorsque ces cellules rétinienne internes sont stimulées électriquement, un stimulus visuel peut toujours être transmis au cerveau par le nerf optique. Notre objectif est de restaurer ce stimulus visuel grâce au Système Prima, notre système de vision bionique pour le traitement des dystrophies rétinienne, afin de permettre aux cellules ganglionnaires et/ou aux cellules de la rétine interne de communiquer les informations visuelles au cerveau.

Le Système Prima utilise un micro-implant de neurostimulation sous-rétinienne sans fil développé en coopération avec l'université de Stanford. Il est injecté sous la rétine à l'aide d'un instrument breveté pour la pose de l'implant. L'implant possède

des propriétés photovoltaïques, reçoit des informations visuelles, et est en même temps alimenté par une lumière pulsée proche de l'infrarouge transmise par un projecteur numérique intégré aux lunettes intelligentes. Un ordinateur de poche, équipé d'algorithmes exclusifs et d'intelligence artificielle, traite et simplifie les images capturées dans l'environnement afin d'en extraire des informations utiles, lesquelles sont ensuite projetées sur le micro-implant sous-rétinien sans fil, à l'aide d'une lumière proche de l'infrarouge générée par une source lumineuse intégrée. Notre micro-implant de neurostimulation sous-rétinienne sans fil stimule alors électriquement les cellules nerveuses survivantes de la rétine qui transmettent la stimulation visuelle au cerveau via le nerf optique.

Dans notre Étude de Faisabilité Européenne portant sur cinq patients atteints de DMLA sèche avancée, comme cela a été récemment rapporté dans *Nature Communications*, le Système Prima a dépassé son critère d'évaluation primaire chez tous les sujets. Le critère principal d'efficacité était l'amélioration de la perception visuelle dans le champ visuel central, évalué à l'aide de la mesure du champ visuel OCTOPUS avec le Système Prima en marche, comparé au moment où le Système Prima était éteint. Les patients ont constaté une nette amélioration de leur vision, gagnant en moyenne 0,7 logMAR (soit une amélioration de sept lignes sur un tableau d'acuité visuelle standard), tous les patients s'améliorant d'un minimum de 0,5 logMAR (correspondant à cinq lignes) jusqu'à un maximum de 0,9 logMAR (correspondant à neuf lignes). Le principal critère d'évaluation de la sécurité était le nombre et la gravité des événements indésirables liés au dispositif et à la procédure, après 18 et 36 mois de suivi. Dans cette étude, les patients ont été suivis pendant 36 mois et le Système Prima a été généralement bien toléré. Deux patients ont présenté des effets indésirables graves liés à la procédure, un cas d'hypertension oculaire et un cas de décollement de rétine temporal supérieur, qui ont tous deux disparus. Nous prévoyons de communiquer des résultats supplémentaires sur cette étude fin 2022.

En novembre 2020, nous avons commencé notre étude pivot PRIMAVera pour confirmer la sécurité et l'efficacité du Système Prima et pour appuyer le marquage CE de notre dispositif en Europe. Dans le cadre de l'étude PRIMAVera, nous recrutons activement des patients dans 14 grands hôpitaux en France, en Allemagne et au Royaume-Uni, avec l'intention d'étendre l'étude à d'autres hôpitaux en Espagne, en Italie et aux Pays-Bas (dans ces trois pays, l'étude PRIMAVera a débuté mais les patients n'ont pas encore été implantés avec le Système Prima). Au total, 38 patients devraient participer à l'étude PRIMAVera, un essai pivot ouvert, prospectif, multicentrique, non randomisé et contrôlé. Le principal critère d'évaluation de l'efficacité est d'atteindre un pourcentage de 72 % de patients qui enregistrent une amélioration d'acuité visuelle d'au moins 0,2 logMAR entre le point de départ et la fin du 12^e mois, et le principal critère d'évaluation de la sécurité est le nombre et la gravité des effets indésirables liés au dispositif et à la procédure après 12 mois de suivi. Comme il n'existe pas de produit comparatif ayant des performances ou un mécanisme d'action similaires à ceux du Système Prima, l'étude PRIMAVera n'a pas de seuil prédéfini pour les paramètres de sécurité. En revanche, les données de sécurité recueillies au cours de l'essai seront discutées avec le comité indépendant de surveillance de la sécurité des données de l'essai et évaluées par rapport à l'amélioration visuelle mesurée. Les critères d'évaluation secondaires comprennent les résultats en matière de qualité de vie. L'étude comprendra trois ans de suivi, mais il y aura une évaluation des principaux critères d'évaluation à 12 mois après l'implantation. Nous prévoyons de présenter les premières données à 12 mois de cette étude fin 2023. En cas de succès, nous souhaitons que l'étude PRIMAVera serve de base au marquage CE de notre Système Prima en Europe.

Nous menons nos études en partenariat avec plusieurs institutions leaders dans le domaine de la vision et de la recherche dont, notamment, l'université de Stanford, l'*UPMC Eye Center* et le *Bascom-Palmer Eye Institute*, ce qui nous donne accès à des équipes de recherche du plus haut niveau, des installations de grande qualité pour effectuer les tests précliniques sur nos dispositifs, et des patients plus aisément disponibles pour nos essais cliniques. Nous avons signé avec l'université de Stanford, le CNRS et l'université de Bordeaux des accords de licence exclusifs qui nous permettent de profiter de plusieurs brevets pour les besoins de notre Système Prima.

Faits marquants du premier semestre 2022

Au cours du premier semestre 2022, les faits marquants incluent :

Le **27 janvier 2022**, Pixium Vision a annoncé la publication, dans *Nature Communications*, de données cliniques évaluées par des pairs, démontrant le bénéfice clinique du Système Prima chez les patients atteints de DMLA sèche.

Le **29 mars 2022**, Pixium Vision a annoncé l'approbation par la FDA de l'extension de l'étude de faisabilité du Système Prima aux Etats-Unis à l'Université de Stanford.

Le **24 juin 2022**, Pixium Vision a élargi son Conseil d'administration avec la nomination d'Anja Krammer et de August Moretti.

II - FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques affectant la Société sont présentés dans l'annexe 1 du rapport annuel 2021, enregistré le 30 avril 2022 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'appréciation du management sur la nature et le niveau des risques n'a pas changé au cours du semestre.

Le rapport annuel 2021 est disponible sur le site internet du Groupe :

<https://www.pixium-vision.com/fr/2022/04/rapport-annuel-2021/>

III - ETATS FINANCIERS RESUMES DU PREMIER SEMESTRE 2022

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE

BILAN

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Note	30/06/2022	31/12/2021
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	4	1 162	1 341
Immobilisations corporelles	5	261	300
Droit d'utilisation	6	837	989
Actifs financiers non courants	7	84	54
Impôts différés actifs		–	–
Total des actifs non courants		2 344	2 684
Actifs courants			
Stocks et en-cours	8	–	–
Crédit impôt recherche	9	2 599	1 615
Autres actifs courants	10	1 055	825
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	7 221	14 505
Total des actifs courants		10 874	16 945
TOTAL DE L'ACTIF		13 218	19 629
PASSIF			
Capitaux propres	12		
Capital social		3 522	3 521
Primes liées au capital		4 048	24 063
Réserves *		(1 429)	(10 799)
Ecart de conversion		(95)	(41)
Résultat *		(5 614)	(10 930)
Total des capitaux propres		431	5 814
Passifs non courants			
Dettes financières non courantes	13	6 110	6 500
Dette de location non courantes	17	580	730
Provisions non courantes *	15	94	102
Total des passifs non courants		6 784	7 333
Passifs courants			
Dettes financières courantes	13	2 274	1 588
Provisions courantes	16	0	8
Fournisseurs, comptes rattachés et autres passifs courants	18	3 121	3 398
Dette de location courantes	17	320	315
Instruments financiers dérivés	14	287	1 174
Total des passifs courants		6 002	6 482
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		13 218	19 629

État du résultat global

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Note	Au 30 juin	
		2022	2021
Produits opérationnels	19		
Chiffre d'affaires net		–	–
Crédit d'Impôt Recherche		983	851
Subventions		61	105
Autres produits		0	844
Total des produits		1 044	1 801
Charges opérationnelles	20		
Recherche et Développement *		(4 086)	(3 687)
Frais généraux *		(3 062)	(2 944)
Total des charges		(7 149)	(6 631)
Résultat opérationnel		(6 105)	(4 830)
Produits financiers		829	–
Charges financières *		(339)	(715)
Résultat financier	22	490	(715)
Résultat courant avant impôt		(5 614)	(5 546)
Impôt sur les sociétés		–	–
Résultat net		(5 614)	(5 546)
Résultat net par action	24	(0,12)	(0,12)
Résultat dilué par action	24	(0,12)	(0,12)
Autres éléments du résultat global non recyclable			
Écarts actuariels sur les régimes de retraite **		17	7
Variation Juste valeur		31	(26)
Résultat global		(5 566)	(5 564)

* Les charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 juin 2021 ont été retraitées à la suite de la décision de l'IFRIC concernant la norme IAS 19, comme indiqué à la note 2.

**Les gains (pertes) actuariels sur les actifs de retraite pour l'exercice clos le 30 juin 2021 ont été retraités à la suite de la décision de l'IFRIC concernant l'IAS 19, comme indiqué à la note 2.

Tableau des flux de trésorerie

Au 30 juin

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Note	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice *		(5 614)	(5 446)
Réconciliation du résultat net et de la trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles			
Amortissement et dépréciation des actifs corporels et incorporels		215	260
Dotations aux provisions nettes des reprises *		(16)	(42)
Charges calculées liées aux paiements en actions	21	196	139
Engagement de retraite *	15	17	7
Avances conditionnées		301	298
Contrats de location		176	161
Autres éléments		(892)	315
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		(5 617)	(4 408)
Stocks		-	-
Autres créances		(1 213)	(1 091)
Fournisseurs		(294)	(355)
Autres passifs courants		(60)	(260)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		(7 064)	(6 115)
Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles		(25)	(33)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	-
Acquisitions (diminution) d'immobilisations financières		(1)	0
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		(27)	(32)
Augmentation de capital	12	-	6 250
Coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres		(10)	(406)
Souscription de warrants (BSA)		-	-
Exercice de BSA et de BSPCE		-	20
Augmentation (diminution) des Avances Remboursables		-	-
Augmentation (diminution) des Emprunts et Dettes financières		(17)	1
Paieement de dettes de loyers		(169)	(152)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		(196)	5 713
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie		4	-
Trésorerie, équivalents de trésorerie à l'ouverture		14 505	10 566
Trésorerie, équivalents de trésorerie à la clôture		7 221	10 131
(Diminution) / Augmentation de la trésorerie		(7 284)	(435)

*Le résultat net, les dotations aux provisions nettes des reprises et les engagements de retraite pour l'exercice clos le 30 juin 2021 ont été retraités à la suite de la décision de l'IFRIC concernant l'IAS 19, comme indiqué à la note 2.

État des variations des capitaux propres

(Montants en milliers d'euros)	Capital social		Primes liées au capital	Réserves	Ecart de conversion	Résultat	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant					
Au 31 décembre 2020 *	43 967 034	2 638	13 415	(2 356)	-	(9 134)	4 563
Affectation du résultat				(9 134)		9 134	-
Augmentation de capital	14 719 599	883	7 130	(13)			8 000
Résultat net						(10 930)	(10 930)
Frais comptabilisés en moins de la prime d'émission			(1 115)				(1 115)
Emission de bons			71				71
Neutralisation des actions propres				(36)			(36)
ORNAN2019			5 797				5 797
BSA 2021			(1 235)				(1 235)
Variation Juste valeur				31			31
Écarts actuariels				6			6
Paiements fondés sur des actions				486			486
Changement Avance remboursables**				216			216
Effets de change					(41)		(41)
Au 31 décembre 2021	58 686 633	3 521	24 063	(10 799)	(41)	(10 930)	5 814
Affectation du résultat				(10 930)		10 930	-
Augmentation de capital	8 500	0		(0)			-
Imputation Prime d'émission vers Reserves réglementées			(20 000)	20 000			-
Résultat net						(5 614)	(5 614)
Frais comptabilisés en moins de la prime d'émission			(10)				(10)
Neutralisation des actions propres				29			29
ORNAN2019			(5)				(5)
Variation Juste valeur				57			57
Écarts actuariels				17			17
Paiements fondés sur des actions				196			196
Effets de change					(54)		(54)
Au 30 juin 2022	58 695 133	3 521	4 048	(1 429)	(95)	(5 614)	431

*Le solde au 1er janvier 2021 a été retraité suite à la décision de l'IFRIC sur l'IAS 19, comme présenté plus en détail dans la note 3 des comptes consolidés au 31 décembre 2021.

**Impact de la correction des avances conditionnelles (voir note 3.10 des comptes consolidés au 31 décembre 2021)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : LA SOCIETE

La Société est présentée au chapitre I de ce document ainsi que les faits marquants du premier semestre 2022. Les événements postérieurs à la clôture sont présentés dans la Note 28 de ce chapitre.

NOTE 2 : PRINCIPES GENERAUX ET DECLARATION DE CONFORMITE

Périmètre de consolidation

Au 30 juin 2022, le périmètre de consolidation est composé de 2 entités, une société mère Pixium Vision SA, société anonyme dont le siège social est situé au 74 rue du Faubourg Saint Antoine, 75012 Paris et une filiale Pixium Vision LLC, créée le 16 novembre 2017 et domiciliée dans l'État du Delaware aux États-Unis.

Le capital de la filiale est détenu à 100% par Pixium Vision SA et celle-ci fait l'objet d'une consolidation à 100% selon la méthode de l'intégration globale.

Principes généraux

Les états financiers consolidés résumés présentent les opérations du groupe Pixium Vision (le « Groupe ») au 30 juin 2022.

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2022 ont été établis sous la responsabilité du management de Pixium Vision. Ces états financiers consolidés résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société le 20 juillet 2022.

Les comptes consolidés résumés de la Société sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Déclaration de conformité

Les normes internationales comprennent les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que les interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assurée que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes si elle avait appliqué le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet suivant :

<https://www.efrag.org/Endorsement>

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2022 sont préparés selon les dispositions de la norme *IAS 34 – Information financière intermédiaire*, telle qu'adoptée par l'Union européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les notes annexes ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice 2021.

Ces comptes constituent un jeu de comptes supplémentaire par rapport aux comptes sociaux historiques de la Société qui sont établis selon les principes comptables français.

L'activité du Groupe n'est pas soumise à des effets significatifs de saisonnalité.

NOTE 3 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS AU 30 JUIN 2022

Base pour la préparation des états financiers

Les présents états financiers consolidés résumés sont établis selon les principes et méthodes comptables appliquées par le Groupe aux états financiers de l'exercice 2021 (décrit à la note 3 des comptes consolidés au 31 décembre 2021) et conformément aux normes et interprétations entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par la société pour son exercice ouvert le 1er janvier 2022 et sans incidence significative sur les états financiers consolidés de la société :

Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Ces amendements sont d'application prospective et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022. Ils mettent à jour une référence au Cadre conceptuel sans changer les dispositions comptables pour les regroupements d'entreprises.
Cet amendement n'est pas applicable à la société.

Amendements à IAS 16 – Immobilisations corporelles – produits antérieurs à l'utilisation prévue

Ces amendements sont d'application rétrospective à compter du 1er janvier 2022. Ils suppriment l'exception au principe général prévue au paragraphe IAS 16.17e, ce qui interdit à l'entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments sera nécessairement reconnu au compte de résultat.
Cet amendement n'est pas applicable à la société.

Amendements à IAS 37 – Contrats déficitaires – coûts d'exécution d'un contrat

Ces amendements sont d'application rétrospective à compter du 1er janvier 2022. Ils précisent les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire et notamment que les coûts d'exécution d'un contrat incluent à la fois les coûts marginaux, tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et des matières, et l'imputation d'autres coûts directement liés au contrat, comme par exemple l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée entre autres pour l'exécution du contrat.
Cet amendement n'est pas applicable à la société.

Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les principales normes concernées sont :

- IFRS 9 : ces amendements précisent qu'il faut inclure les honoraires dans le critère des 10 % relatif à la décomptabilisation de passifs financiers
- IFRS 16 : ces amendements modifient l'exemple illustratif 13 afin de supprimer l'exemple traitant des paiements au titre des améliorations locatives versés par le bailleur ;
- IFRS 1 et IAS 41 qui font l'objet d'amendements mineurs qui ne sont pas applicables à la société.

Décision de l'IFRS IC portant sur les coûts d'implémentation, de configuration et de personnalisation des logiciels en mode SaaS (accord de cloud – « Software as a Service »)

L'IFRS IC a publié en avril 2021 une décision relative à la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel utilisé en mode SaaS (Software as a Service). La société a réalisé le recensement des différents contrats SaaS qu'elle détient et a finalisé les analyses relatives aux différentes natures de coûts engagés afin d'identifier ceux dont le traitement retenu initialement ont été affecté par cette décision. Ces analyses ont permis à la société de conclure que les coûts de customisation et configuration ne remplissent pas les critères de capitalisation selon IAS 38 (i.e, la société ne contrôle pas la solution SaaS). Ces coûts sont comptabilisés en charges quand ils sont encourus.

IFRIC May 2021 – IAS19 Retirement Benefits

A la fin du premier semestre 2021, l'IAS Board a validé l'interprétation de la norme IAS 19 par l'IFRIC relative à l'allocation des avantages de personnel aux périodes de service. Elle apporte notamment des précisions sur les périodes d'attribution à prendre en compte pour la détermination de la charge de prestation de services.

En France, les précisions apportées par l'IFRIC ont pour conséquence de modifier la méthode d'évaluation des engagements relatifs aux Indemnités de Fin de Carrière (IFC), pour les conventions collectives dont les droits à indemnité sont plafonnés ou (et) définis par tranches d'ancienneté.

La convention collective nationale de la Métallurgie dont dépendent les salariés français du Groupe prévoit un plafonnement des droits et des paliers par tranches d'ancienneté.

Le Groupe a retraité l'information comparable présentée qui diffère par conséquent des précédentes publications, l'impact rétrospectif du changement de méthode à l'ouverture de la première période présentée a été comptabilisé en capitaux propres conformément aux dispositions d'IAS 8, et l'ensemble des impacts est détaillé ci-dessous.

Impacts dans l'état du résultat global

€ en milliers

	Note	Au 30 juin 2021	Impact IFRIC IAS 19	Au 30 juin 2021 *
Recherche et Développement		(3 692)	4.8	(3 687)
<i>dont Salaires et traitements</i>		(1 775)	4.8	(1 770)
Frais généraux		(2 945)	0.5	(2 944)
<i>dont Salaires et traitements</i>		(668)	0.5	(668)
Total des charges	20	(6 637)	5.3	(6 631)
Résultat opérationnel		(4 836)	5.3	(4 830)
Charges financières	22	(716)	0.2	(715)
<i>dont autres charges financières</i>		(0.3)	0.2	(0.2)
Résultat courant avant impôt		(5 551)	5.5	(5 546)
Résultat net		(5 551)	5.5	(5 546)
Résultat par action	24			
— Résultat net par action		(0.12)	-	(0.12)
— Résultat dilué par action		(0.12)	-	(0.12)

Impacts dans les autres éléments du résultat global non recyclable

<u>€ en milliers</u>	Note	Au 30 juin 2021	Impact IFRIC IAS 19	Au 30 juin 2021 *
Résultat net		(5 551)	5.5	(5 546)
Ecart actuariels sur les régimes de retraite		7	(0.5)	7.5
Autres éléments du résultat global non recyclable		(19.2)	(0.5)	(18.6)
Résultat global		(5 570)	6	(5 564)

Impacts au bilan au 30 juin 2021

<u>€ en milliers</u>	Note	Au 30 juin 2021	Impact IFRIC IAS 19	Au 30 juin 2021 *
PASSIF				
Capitaux propres				
Réserves.....		(11 477)	80	(11 398)
Résultat.....		(5 551)	5.5	(5 546)
Total des capitaux propres	12	3 383	85	3,468
Passifs non courants				
Provisions non courantes.....	15	180	(85)	95.3
Total des passifs non courants		8 108	(85)	8 023
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		16 437	-	16 437

Impacts dans le tableau des flux de trésorerie

<u>€ en milliers</u>	Note	Au 30 juin 2021	Impact IFRIC IAS 19	Au 30 juin 2021 *
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Résultat net de l'exercice		(5 551)	5.5	(5 546)
Engagement de retraite		7	(0.5)	7.5
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		(4 408)	-	(4 408)

Continuité d'exploitation

Nos opérations ont été financées depuis l'origine grâce à la vente de nos actions ordinaires et bons de souscription, par l'émission de dette convertible en actions, et la perception de subventions de recherche et cliniques. Nous sommes soumis aux risques et incertitudes associés à une entreprise sans chiffre d'affaires développant un nouveau dispositif médical, et rencontrant des limitations dans ses ressources d'exploitation. Nous avons subi des pertes d'exploitation récurrentes et des flux de trésorerie d'exploitation négatifs depuis notre création, et nous prévoyons de continuer à les subir dans un proche avenir.

Les états financiers au 30 juin 2022 ont cependant été établis selon le principe de continuité d'exploitation en tenant compte des éléments suivants :

- Les capitaux propres de la Société sont positifs et s'élèvent à 0,4 millions d'euros au 30 juin 2022.
- La trésorerie disponible au 30 juin 2022 est de €7,2 millions.
- Sur la base du plan de trésorerie et du plan d'investissement en recherche et développement, la société a estimé que cette trésorerie disponible au 30 juin 2022 lui permet de financer son activité jusqu'à fin janvier 2023.
- Au-delà de cette période, la continuité devrait être assurée par un financement conclu le 13 juillet 2022 sous la forme d'obligations convertibles (ORNAN 2022) d'un montant maximal de 30 millions d'euros, disponibles par tranche, avec European Select Growth Opportunity Fund (ESGO), pour lequel un premier tirage d'une valeur nominale de 5.5 millions d'euros a d'ores et déjà été perçu. La société prévoit de bénéficier de 2 tranches de 2 millions d'euros dont les droits de tirage sont soumis à certaines conditions suspensives (notamment un Prix Minimum de l'action sur Euronext). La Société estime pouvoir tirer ces deux tranches de deux millions courant 2022, soit 4 millions d'euros d'ici la fin de l'année, sur la base des conditions actuelles de prix.

Dans l'hypothèse où ces conditions suspensives ne seraient pas levées, la société pourrait alors ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et ses passifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité et l'application des règles et principes comptables internationaux dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée. En conséquence, cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

Estimations et jugements comptables déterminants

En préparant ces états financiers consolidés résumés, la direction a émis des jugements et des estimations qui affectent l'application des méthodes comptables de la Société et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence. Les révisions des estimations sont comptabilisées de manière prospective.

Les estimations et les jugements sont évalués en permanence et sont basés sur l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les anticipations d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en fonction des circonstances.

Les principales estimations et jugements effectués par la direction concernent :

- L'évaluation de la juste valeur des BSPCE, des bons de souscription, des options de souscription d'actions et des actions gratuites accordées aux employés et aux membres du conseil d'administration. Les hypothèses utilisées pour évaluer ces instruments sont présentées dans la note 21.
- La détermination de l'évaluation de la juste valeur des obligations non convertibles avec des bons de souscription attachés émises à KREOS et aux investisseurs américains dans le cadre du placement privé réalisé en juillet 2021 est présentée dans la note 14.
- La détermination de l'évaluation de la juste valeur des obligations convertibles en actions ordinaires et/ou remboursables en espèces.
- La comptabilisation des actifs et passifs d'impôts différés pour lesquels la disponibilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables peuvent être utilisées. La méthode comptable utilisée est décrite dans la note 3.15 des comptes consolidés au 31 décembre 2021.

- L'application de la norme IAS36 *Dépréciation d'actifs* sur la dépréciation des brevets.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(Montants en euros)	30/06/2022	31/12/2021
Brevets, licences, marques	10 499 989	10 499 989
Logiciels	217 988	217 988
Total coût historique	10 717 977	10 717 977
Amort. cumulés des brevets, licences, marques	4 289 615	4 111 072
Amortissements cumulés des logiciels	217 988	217 988
Pertes de valeur	5 048 350	5 048 350
Amortissements cumulés	9 555 952	9 377 410
Total net	1 162 024	1 340 567

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 179 K€ à fin juin 2022 et 386 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces charges sont enregistrées en frais généraux.

Dans le cadre de notre revue annuelle des actifs incorporels, la Société n'a pas comptabilisé de dépréciation supplémentaire en 2022.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(Montants en euros)	01/01/2022	Augmentation	Diminution	30/06/2022
Matériel industriel et de laboratoire	1 274 075	7 877	-	1 281 952
Agencement des constructions	500 693	-	-	500 693
Matériel informatique	262 552	15 211	-	277 763
Mobilier de bureau	307 558	2 342	-	309 899
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Total brut	2 344 877	25 430	-	2 370 307
Amortissement cumulé du matériel industriel et de laboratoire	1 056 071	16 074	-	1 072 145
Amortissement cumulé des agencements des constructions	463 831	29 613	-	493 444
Amortissement cumulé du matériel informatique	219 132	12 589	-	231 721
Amortissement cumulé du mobilier de bureau	297 741	6 740	-	304 481
Amortissement cumulé des autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Pertes de valeur	7 680	-	-	7 680
Total des amortissements cumulés	2 044 455	65 015	-	2 109 470
Total net	300 422	(39 584)	-	260 837

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 65 K€ à fin juin 2022 (134 K€ à fin décembre 2021), dont 56 K€ ont été imputés aux frais de recherche et développement (117 K€ in 2021), et 8 K€ ont été imputés aux frais généraux et administratifs (18 K€ en 2021).

NOTE 6 : DROITS D'UTILISATION

Le tableau ci-dessous présente les droits d'utilisation par catégorie :

<i>(Montants en euros)</i>	Biens immobiliers	Autres actifs	Total
Au 30 juin 2022			
Contrats ⁽¹⁾	1 580 718	102 268	1 682 986
Modification de contrat	229 551	(10 608)	218 943
Total brut	1 810 269	91 661	1 901 929
Amortissements	1 010 894	54 047	1 064 941
Total net	799 375	37 614	836 989

(1) Voir note 3.14 Contrats de location des comptes consolidés au 31 décembre 2021

<i>(Montants en euros)</i>	Biens immobiliers	Autres actifs	Total
Au 31 Décembre 2021			
Contrats ⁽¹⁾	1 580 718	102 268	1 682 986
Modification de contrat	221 871	(10 608)	211 263
Total brut	1 802 589	91 661	1 894 249
Amortissements	859 019	46 328	905 347
Total net	943 570	45 333	988 902

(1) Voir note 3.14 Contrats de location des comptes consolidés au 31 décembre 2021

Les éléments de dettes de loyer sont présentés en note 17.

Les dotations aux amortissements du droit d'utilisation s'élèvent à 160 K€ à fin juin 2022 (294 K€ à fin décembre 2021), dont 126 K€ ont été imputés aux frais de recherche et développement (236 K€ en 2021), et 34 K€ ont été imputés aux frais généraux et administratifs (58 K€ en 2021).

NOTE 7 : ACTIFS FINANCIERS NON-COURANTS

<i>(Montants en euros)</i>	01/01/2022	Augmentation	Diminution	30/06/2022
Dépôts et cautionnements	80 694	1 344	–	82 038
Caution de financement	–	–	–	–
Total brut	80 694	1 344	–	82 038

<i>(Montants en euros)</i>	01/01/2020	Dotation	Reprise	30/06/2022
Provisions, dépôts et cautionnements	(26 369)	28 295	–	1 926
Total des provisions	–	–	–	–
Total net	54 325	28 295	–	83 964

<i>(Montants en euros)</i>	01/01/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Dépôts et cautionnements	78 364	2 330	–	80 694
Caution de financement	–	–	–	–
Total brut	78 364	2 330	–	80 694

<i>(Montants en euros)</i>	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provisions, dépôts et cautionnements	–	–	(26 369)	(26 369)
Total des provisions	–	–	–	–
Total net	78 364	2 330	(26 369)	54 325

NOTE 8 : STOCKS ET EN-COURS

<i>(Montants en euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Stocks de matières premières	–	3 215
Stocks de produits finis	–	–
Total coût historique	–	3 215
Dépréciation des stocks et en-cours	–	(3 215)
Total des stocks et en-cours en valeur nette	–	–

Au cours de l'année 2022, la Société a mis au rebut la totalité des éléments associés au système IRIS, qui étaient entièrement dépréciés au cours des années précédentes, conformément à la norme IAS 36.

NOTE 9 : CREDIT IMPOT RECHERCHE

Le Groupe bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Conformément aux principes décrits en note 3.13 de l'annexe aux comptes IFRS établis au 31 décembre 2021, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en « autres produits » au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles conformément à l'IAS 20.

L'évolution de ce crédit d'impôt recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

Évolution de la créance de crédit d'impôt recherche (en euros)	Montant
Créance au 01/01/2021	1 383 023
Produit d'exploitation	1 615 488
Paiement reçu	(1 400 288)
Créance au 31/12/2021	1 615 488
Créance au 01/01/2022	1 615 488
Produit d'exploitation	983 205
Paiement reçu	–
Créance au 30/06/2022	2 598 693

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(Montants en euros)	30/06/2022	31/12/2021
Fournisseurs, avances et acomptes	117 656	95 101
État, TVA	441 404	329 025
Contrat liquidité	49 058	57 228
Charges constatées d'avance	437 115	312 510
Autres	8 859	30 759
Total net	1 054 092	824 624

NOTE 11 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

(Montants en euros)	30/06/2022	31/12/2021
Disponibilités	7 221 243	14 504 880
Dépôts à terme	–	–
Total net	7 221 243	14 504 880

NOTE 12 : CAPITAL

12.1 Capital émis

Le capital social, au 31 décembre 2021, s'établit à 3 521 707,98 euros (Trois millions cinq cent vingt et un mille sept cent sept euros et quatre-vingt-dix-huit centimes). Il est divisé en 58 695 133 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,06 euro.

Ce nombre s'entend hors Actions Gratuites (« AGA »), Stock-options (« SO ») autorisées non émises, Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BSPCE ») attribués à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non du Groupe.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net du Groupe.

€	Capital social	Primes liées au capital	Nombre d'actions
Au 31 décembre 2020	2 638 022	13 414 980	43 967 034
BSA / BSPCE	-	51 217	337 988
ORNAN 2019.....	384 339	5 026 690	6 067 670
Free shares (AGA).....	13 006	-	216 773
Augmentation de capital (Juillet 2021).....	485 830	6 805 657	8 097 168
Warrants (BSA 2021 US)	-	(1 235 312)	-
Au 31 décembre 2021	3 521 198	24 063 232	58 686 633
BSA / BSPCE		(5 250)	
ORNAN 2019.....			
Free shares (AGA).....	510		8 500
Frais comptabilisés en moins de la Prime d'Emission		(10 000)	
Imputation report à nouveau vers Primes liées au capital		(20 000 000)	
Au 30 juin 2022	3 521 708	4 047 982	58 695 133

En 2022, afin de recevoir des subventions européennes ou françaises, et conformément aux exigences du Code de commerce français, la société a reclassé 20 millions d'euros de pertes du report à nouveau vers les primes liées au capital.

En juillet 2021, la Société a réalisé un placement privé réservé aux investisseurs américains pour un montant brut de 8 millions d'euros (dont 1,2 million d'euros de frais) et a émis un nombre total de 4 615 386 warrants (4 048 584 warrants étaient attachés aux 8 097 168 actions ordinaires émises au moment de la réalisation du placement privé réservé aux investisseurs américains (évaluées à la juste valeur de 1.23 millions le 12 juillet 2021) et 566 802 warrants ont été émis en faveur de H.C. Wainwright & Co, agissant en tant qu'agent de placement du placement privé). Chaque warrant donne à son détenteur le droit de souscrire une action ordinaire de la société à un prix d'exercice de 1,24 €, exerçable à tout moment jusqu'au 15 juillet 2026. Les warrants ont été émis sous forme dématérialisée au porteur, ils ont été détachés à l'émission et sont librement négociables. Les warrants ne sont pas cotés sur le marché Euronext Growth ni sur aucune autre bourse. Les warrants émis à H.C. Wainwright & Co ont été comptabilisés comme un paiement fondé sur des actions pour des services de placement, conformément à la norme IFRS 2. Comme ces warrants sont immédiatement acquis et exerçables, leur juste valeur à la date d'attribution (176 K€) a été comptabilisée en tant que frais généraux et administratifs.

12.2 Bons de souscription d'actions, bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et actions gratuites

Le Groupe a émis des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des stock-options (SO) et des actions gratuites (AGA) comme suit :

Type	Date	Nombre total d'instruments émis à l'origine	Nombre d'instruments exercés	Nombre d'instruments caducs	Nombre d'instruments en circulation	Nombre d'actions potentielles ⁽¹⁾
BSA						
BSA 2013	18/03/2013	1 978 020	(1 871 903)	0	106 117	18 393**
BSA 2015**	23/06/2015	33 333	0	33 333	0	0
New BSA 2016 KREOS	27/06/2017	140 935	0	0	140 935	422 805***
BSA 2018 KREOS	25/07/2018	1	0	0	1	167 084**
BSA HCW	12/07/2021	566 802	0	0	566 802	566 802
BSA 2021 US	12/07/2021	4 048 584	0	0	4 048 584	4 048 584
BSA 2021	26/11/2021	731 670	0	0	731 670	731 670
AGA						

AGA 2019-02	12/12/2019	375 000	(191 616)	(55 802)	127 582	127 582**
AGA 2020	17/02/2021	17 000	(8 500)	0	8 500	8 500
AGA 2022-1	17/02/2022	959 763	0	(22 425)	937 338	937 338
SO						
SO 2019-01	02/10/2019	1 107 818	0	0	1 117 982	1 117 982**
SO 2019-02	12/12/2019	50 000	0	0	50 807	50 807**
SO 2020	23/07/2020	353 795	0	0	353 795	353 795
Total		10 362 721	(2 072 019)	(111 560)	8 190 113	8 551 342

- (*) Les instruments émis avant le 17/06/2014 (date du regroupement par 6 des actions du Groupe) ont été ajustés en conséquence.
(**) Le nombre d'actions potentielles a été ajusté à l'issue de l'augmentation de capital du 7 mai 2018 et du 6 juillet 2020 en application des dispositions légales s'agissant des BSA et des BSPCE (mise en œuvre des mesures légales de protection des porteurs de valeurs mobilières) et selon les clauses d'ajustements prévues au plan d'AGA et SO.
(***) Voir New BSA 2016 KREOS dans les conditions générales d'exercice ci-dessous

Les caractéristiques de ces Plans sont détaillées en note 21.

Conditions générales d'exercice :

Plans BSA

En mars 2013, le Conseil a approuvé l'attribution de BSA 2013 en vertu de laquelle 1 978 020 bons de souscription d'actions ont été émis à l'origine comme donnant droit à leur détenteur de souscrire à une action ordinaire avant la décision de regroupement des actions à raison d'une pour six (6) prise au moment de l'introduction en bourse. Les bons de souscription ont été attribués à des consultants de la Société. Ces bons de souscription sont devenus entièrement acquis et exerçables suite à l'introduction en bourse en France de la Société en juin 2014 et expireront dix ans après la date d'attribution.

En février 2014, le Conseil a approuvé l'attribution de BSA 2013 en vertu de laquelle 820 000 bons de souscription d'actions ont été émis à l'origine donnant droit à leur détenteur d'acheter une action ordinaire avant la décision de regroupement des actions à raison d'une pour six (6) prise au moment de l'introduction en bourse. Les bons de souscription (BSA) ont été attribués à des consultants de la Société. Ces BSA sont devenus entièrement acquis et exerçables à la suite de l'introduction en bourse de la Société en juin 2014. Les BSA acquis peuvent être exercés à tout moment pendant un maximum de dix années entières à compter de la date d'attribution.

Le 17 décembre 2014, le Conseil a approuvé l'octroi de BSA 2014 en vertu duquel 40 000 BSA ont été initialement émis permettant au détenteur de souscrire à une action ordinaire. Les BSA ont été attribués à des consultants de la Société. Ces BSA sont acquis de manière proportionnelle sur trois ans à compter de la date d'attribution. La date d'expiration des BSA 2014 était de sept ans à compter de la date d'attribution et les BSA 2014 ont expiré le 17 décembre 2021.

En juin 2015, le Conseil a approuvé l'attribution de BSA 2015 en vertu de laquelle 33 333 BSA ont été initialement émis, permettant au détenteur de souscrire à une action ordinaire. Les BSA ont été attribués à un dirigeant de la Société. Ces BSA sont acquis de manière proportionnelle sur trois ans à compter de la date d'attribution et expirent sept ans après celle-ci.

En juillet 2021, dans le cadre du placement privé réservé aux investisseurs américains, la société a émis 566 802 warrants en faveur de H.C Wainwright & Co, agissant en tant qu'agent de placement du placement privé. Chaque warrant donne à son détenteur le droit de souscrire une action ordinaire de la société à un prix d'exercice de 1,24 €, exerçable à tout moment jusqu'au 15 juillet 2026.

En juillet 2021, dans le cadre du placement privé réservé aux investisseurs américains, la société a émis 4 048 584 bons de souscription (BSA 2021 US) qui étaient attachés aux 8 097 168 actions ordinaires émises aux investisseurs américains. Chaque bon de souscription donne à son détenteur le droit de souscrire une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 1,24 € à exercer à tout moment jusqu'au 15 juillet 2026.

En juillet 2021, le Conseil a approuvé l'attribution de BSA 2021 en vertu de laquelle 731 670 BSA ont été émis, permettant au détenteur de souscrire à une action ordinaire. Les BSA ont été accordés à un consultant de la Société. La période d'acquisition des droits est de trois ans à compter du premier anniversaire de la date d'attribution (attribution de 25% à la fin de la première année et le solde à raison de 1/36ème par mois de présence continue à compter du premier anniversaire de la date d'attribution)

Plans BSPCE

En mars 2013, le Conseil a approuvé le plan BSPCE en vertu duquel 2 000 517 bons ont été émis à l'origine donnant droit à leur détenteur d'acheter une action ordinaire avant la décision de regroupement des actions à raison d'une pour six (6) prise

au moment de l'introduction en bourse. Ces bons ont été attribués à des employés et dirigeants de la Société. Ces bons sont devenus entièrement acquis et exerçables à la suite de l'introduction en bourse de la Société en juin 2014. Les BSPCE acquis peuvent être exercés à tout moment pendant un maximum de dix années entières à compter de la date d'attribution.

En octobre 2013, le Conseil a approuvé le plan BSPSCE en vertu duquel 824 859 bons ont été initialement émis donnant droit à leur détenteur d'acheter une action ordinaire avant la décision de regroupement des actions à raison d'une pour six (6) prise au moment de l'introduction en bourse. Ces bons ont été attribués à des employés et dirigeants de la Société. Ces bons sont devenus entièrement acquis et exerçables à la suite de l'introduction en bourse de la Société en juin 2014. Les BSPCE acquis peuvent être exercés à tout moment pendant un maximum de dix années entières à compter de la date d'attribution.

En février 2014, le Conseil a approuvé le plan BSPSCE en vertu duquel 2 809 933 bons ont été émis à l'origine donnant droit à leur détenteur d'acheter une action ordinaire avant la décision de regroupement des actions à raison d'une pour six (6) prise au moment de l'introduction en bourse. Ces bons ont été attribués à des employés et dirigeants de la Société. Ces bons sont devenus entièrement acquis et exerçables à la suite de l'introduction en bourse de la Société en juin 2014. Les BSPCE acquis peuvent être exercés à tout moment pendant un maximum de dix années entières à compter de la date d'attribution.

Les BSPCE restants ont été exercés en 2021 et il n'existe plus de BSPCE exerçables.

Plan AGA (attribution gratuite d'actions)

En juillet 2019, le Conseil a attribué 20 000 actions gratuites à un seul bénéficiaire dans le cadre du plan AGA 2019-1 donnant droit à l'obtention d'une de nos actions ordinaires. Ces actions sont acquises sur une période de deux ans et ont une durée de blocage d'un an. Ces actions ne sont soumises à aucun objectif de performance. En juillet 2021, le Conseil a enregistré l'attribution définitive de l'AGA 2019-1 et l'émission d'un total de 20 000 actions ordinaires.

En décembre 2019, le Conseil a attribué 375 000 actions gratuites dans le cadre du plan AGA 2019-2 aux employés et aux dirigeants de la Société donnant à l'origine droit au titulaire d'obtenir une de nos actions ordinaires. Ces actions sont soumises aux conditions de performances suivantes :

- équipement de la totalité des patients continuant de faire partie de l'étude de faisabilité PRIMA en France et aux Etats-Unis avec des lunettes PRIMA 2 et obtention de données cliniques à 6 mois, au plus tard le 31 mars 2021,
- implantation de 100 % des patients de l'étude PRIMAVera, au plus tard le 31 décembre 2021.

Ces conditions sont indépendantes et conditionnent chacune 50% de l'attribution. Ces actions sont acquises sur une période de deux ans et ont une durée de blocage d'un an.

Le 8 avril 2021, le Conseil a enregistré la réalisation de la première condition de performance avant le 31 mars 2021.

Le 2 décembre 2021, le Conseil a décidé de renoncer à la deuxième condition de performance attachée à la deuxième tranche de l'attribution initiale et de prolonger la période d'acquisition de la deuxième tranche d'un an, jusqu'au 12 décembre 2022.

Le 16 décembre 2021, le Conseil a enregistré l'attribution définitive de la première tranche de l'AGA 2019-2 et l'émission d'un total de 139 960 actions ordinaires.

En décembre 2019, le Conseil a attribué 56 250 actions gratuites à un seul bénéficiaire dans le cadre du plan AGA 2019-3 permettant à l'origine au titulaire d'obtenir une de nos actions ordinaires. Ces actions sont acquises sur deux ans, ne sont soumises à aucune condition de performance et ont une période de blocage d'un an. Le 16 décembre 2021, le conseil a enregistré l'attribution définitive de l'AGA 2019-3 et l'émission d'un total de 56 813 actions ordinaires.

En février 2021, le Conseil a attribué 17 000 actions gratuites à un seul bénéficiaire du plan AGA 2020 permettant à l'origine au titulaire d'obtenir une de nos actions ordinaires. Ces actions sont soumises aux conditions de performances suivantes :

- équipement de la totalité des patients continuant de faire partie de l'étude de faisabilité PRIMA en France et aux Etats-Unis avec des lunettes PRIMA 2 et obtention de données cliniques à 6 mois, au plus tard le 31 mars 2021,
- implantation de 100 % des patients de l'étude PRIMAVera, au plus tard le 31 décembre 2021

Ces conditions sont indépendantes et conditionnent chacune 50% de l'attribution. Ces actions sont acquises sur une période d'un an et ont une durée de blocage d'un an.

Le 8 avril 2021, le Conseil a enregistré la réalisation de la première condition de performance avant le 31 mars 2021. Le 2 décembre 2021, le Conseil a décidé de renoncer à la deuxième condition de performance attachée à la deuxième tranche de

l'attribution et de prolonger la période d'acquisition de cette deuxième tranche d'un an, jusqu'au 17 février 2023. L'acquisition de la première tranche reste inchangée et prendra fin le 17 février 2022, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire.

Le 17 février 2022, le Conseil a attribué 959 763 actions gratuites dans le cadre du plan AGA 2022-1 aux employés et aux dirigeants de la Société donnant droit au titulaire d'obtenir des actions ordinaires. Ces actions sont soumises à des conditions de performances. L'attribution des AGA 2022-2 de Performance sera répartie en trois tranches (Tranche 1, Tranche 2 et Tranche 3), représentant respectivement 25 %, 50 % et 25 % de l'attribution totale et dont l'acquisition définitive, outre les conditions ci-après précisées, sera subordonnée à la satisfaction de la Condition de Performance propre à chacune d'elles, dans les délais ci-dessous précisés, lesquelles sont indépendantes :

- Tranche 1 (représentant 25% de l'attribution) : implantation de l'ensemble des patients de l'étude de faisabilité américaine (la « Condition de Performance 1 ») devant être réalisée avant le 31 décembre 2022 (la « Date Limite de la Condition de Performance 1 ») ;
- Tranche 2 (représentant 50 % de l'attribution) : implantation de l'ensemble des patients de l'étude PRIMAvera (la « Condition de Performance 2 »), devant être réalisée avant le 31 décembre 2022 (la « Date Limite de la Condition de Performance 2 ») ;
- Tranche 3 (représentant 25 % de l'attribution) : réalisation du Design Review 1 pour Prima 3.0 (la « Condition de Performance 3 ») avant le 30 juin 2023 (la « Date Limite de la Condition de Performance 3 »).

L'attribution définitive des AGA 2022-1 de Performance sera, en outre, subordonnée (i) la présence du bénéficiaire dans la Société (ou dans une Société Liée) pendant toute la Période d'Acquisition et (ii) à l'existence d'un montant de réserves suffisant permettant l'attribution définitive des actions à émettre ou existantes à l'expiration de la Période d'Acquisition, indépendamment de la satisfaction des Conditions de Performance ;

La durée de la Période d'Acquisition des AGA 2022-1 de Performance a été fixée à deux (2) ans, laquelle prendra fin de ce fait le 17 février 2024 et sera suivie d'une Période de Conservation à une (1) année – pour prendre fin le 17 février 2025.

Plan de Stock-Options

En octobre 2019, le Conseil d'Administration a attribué 1 107 818 options sur actions au PDG de la Société. Ces options de souscription d'actions donnaient initialement le droit au détenteur d'acheter une action ordinaire. Vingt pour cent de ces options ne contiennent pas d'objectifs de performance et sont acquises en mai 2020. Quarante pour cent de ces options ne contiennent pas d'objectifs de performance et sont acquises de manière proportionnelle sur une période de trois ans à partir de mai 2020. Les autres (40 % de l'attribution initiale) contiennent divers objectifs de performance qui doivent être atteints d'ici mai 2023 et sont acquises de manière proportionnelle sur trois ans à partir de mai 2020. Les stock-options acquises peuvent être exercées à tout moment pendant une période maximale de sept années entières à compter de la date d'attribution.

En décembre 2019, le Conseil a attribué 50 000 options sur actions à un seul bénéficiaire. Ces options sur actions donnaient initialement le droit au détenteur d'acheter une action ordinaire. Une tranche de 25 % des options est acquise à la fin de la première année, tandis que le reste est acquis de façon proportionnelle sur une période de trois ans à compter du premier anniversaire. La totalité des options seront définitivement acquises et exerçables au quatrième anniversaire de l'attribution. Les stock-options acquises peuvent être exercées à tout moment pendant un maximum de sept années entières à compter de la date d'attribution.

En juillet 2020, le Conseil a attribué 353 795 options sur actions au PDG de la Société. Ces options sur actions donnent le droit au détenteur d'acheter une action ordinaire. Une fraction des stock-options (20%) attribuées sera acquise à compter du 23 juillet 2020 sans condition de performance. Quarante pour cent de ces options ne contiennent pas d'objectifs de performance et sont acquises de manière proportionnelle sur une période de trois ans à compter du premier anniversaire. Les autres (40 % de l'allocation initiale) contiennent divers objectifs de performance qui doivent être atteints d'ici mai 2023 et sont acquis de manière proportionnelle sur trois ans à compter du premier anniversaire. La totalité des options seront définitivement acquises et exerçables au quatrième anniversaire de l'attribution et si les conditions de performance définies sont réalisées. Les stock-options acquises peuvent être exercées à tout moment pendant un maximum de sept années entières à compter de la date d'attribution.

NOTE 13 : DETTES FINANCIERES COURANTES, NON COURANTES

<i>(Montants en euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Avances remboursables	5 774 318	5 473 683
PGE	2 077 608	2 026 612
ORNAN 2019	525 900	586 600
Autres emprunts et dettes financières	6 579	1 457
Total Dettes financières	8 384 405	8 088 352
<i>LT</i>	<i>6 110 011</i>	<i>6 500 295</i>
<i>CT</i>	<i>2 274 393</i>	<i>1 588 057</i>

L'échéance contractuelle des passifs financiers se présente comme suit au 30 juin 2022:

<i>(Montants en euros)</i>	Au 30 juin 2022	< 1 an	De 1 à 5 ans	< 5 ans
Avances remboursables	5 774 318	1 250 000	4 524 318	-
PGE	2 077 608	491 914	1 585 694	-
ORNAN 2019	525 900	525 900	-	-
Autres emprunts et dettes financières	6 579	6 579	-	-
Total Dettes financières	8 384 405	2 274 393	6 110 011	-

L'échéance contractuelle des passifs financiers se présente comme suit au 31 décembre 2021:

<i>(Montants en euros)</i>	Au 31 décembre 2021	< 1 an	De 1 à 5 ans	< 5 ans
Avances remboursables	5 473 683	500 000	4 973 683	-
PGE	2 026 612	500 000	1 526 612	-
ORNAN 2019	586 600	586 600	-	-
Autres emprunts et dettes financières	1 457	1 457	-	-
Total Dettes financières	8 088 352	1 588 057	6 500 295	-

Avances remboursables BPI

Bpifrance Financement a accordé à Pixium Vision une avance remboursable dans le cadre de sa participation au projet de R&D Structurant des Pôles de Compétitivité « SIGHT AGAIN ».

Cette aide d'un montant maximal de 5 225 680 euros se décompose de la manière suivante :

- Premier versement à la signature du contrat : 179 000 euros (Versement reçu en décembre 2014),
- Étape clé n°1 : 1 900 000 euros (versement reçu en juillet 2016),
- Étape clé n°2 : 879 000 euros (versement reçu en juillet 2018),
- Étape clé n°3 : 784 680 euros (versement reçu en juillet 2020)
- Étape clé n°4 : 1 483 000 euros (versement reçu en juillet 2020)

Au cours du second semestre 2022, Pixium vision a fait une demande auprès de Bpifrance pour décaler son échéancier de remboursement. La Société a reçu une réponse positive du comité de pilotage de Bpifrance et une acceptation du décalage de la date des retours financiers de deux ans, soit une première échéance de remboursement au 30 juin 2024. En conséquence la Société n'a pas remboursé la première échéance au 30 juin 2022 d'un montant de 500.000 euros.

Au 30 juin 2022, en l'absence de réception d'un avenant au contrat, la Société a maintenu en l'état le traitement des avances remboursables dans ces comptes.

Après acceptation du décalage des dates de retours financiers, l'avance remboursable sera remboursée selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- Année 1 au plus tard le 30 juin 2024 : 500 000 euros,
- Année 2 au plus tard le 30 juin 2025 : 750 000 euros,
- Année 3 au plus tard le 30 juin 2026 : 1 000 000 euros,
- Année 4 au plus tard le 30 juin 2027 : 1 500 000 euros,
- Année 5 au plus tard le 30 juin 2028 : 2 100 000 euros.

Soit un total de 5 850 000 euros.

À l'issue du remboursement de l'avance remboursable, Pixium Vision pourrait effectuer des versements complémentaires pendant une durée de deux années pouvant atteindre jusqu'à 2 490 000 euros en fonction de l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé de 100 000 000 d'euros.

L'écart de valorisation de l'avance remboursable en fonction des taux retenus est comptabilisé en subvention (IAS20.10A). L'avance remboursable est actualisée à un taux de 11,5 % en référence au financement obligataire mis en place avec Kreos Capital. A réception de l'avenant de Bpifrance, la Société évaluera l'impact de ce report de remboursement dans son traitement comptable.

La part à plus d'un an des avances remboursables est enregistrée en passifs non courants, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en passifs courants au titre des produits constatés d'avance (PCA).

L'effet de la « dés-actualisation » figure en frais financiers. (Cf. note 22)

Les remboursements sont dus en cas de réussite du projet. En cas d'échec, une clause de révision contractuelle permet, le cas échéant, un ajustement des retours financiers.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes inscrites au bilan par tranche d'avance remboursable :

(Montants en euros)	Premier versement à la signature du contrat	Étape clé n°1	Étape clé n°2	Étape clé n°3	Étape clé n°4	Total
Bilan Dette ouverture 01/01/2022	187 495	1 990 171	920 716	821 920	1 553 381	5 473 683
(+) encaissements	–	–	–	–	–	–
(-) remboursement	–	–	–	–	–	–
PCA à l'encaissement	–	–	–	–	–	–
Intérêts capitalisés	10 298	109 307	50 569	45 143	85 317	300 635
(+) / (-) autres mouvements	–	–	–	–	–	–
Bilan Dette au 30/06/2022	197 793	2 099 478	971 285	867 063	1 638 698	5 774 318
LT						4 524 318
CT						1 250 000
PCA reconnus en Subvention						
PCA reconnus en Autres Passifs Courants						
(+) / (-) autres mouvements						
Taux d'intérêt	4,57 %	5,69 %	6,48 %	7,55 %	9,03 %	–
Taux d'actualisation	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	–
Maturité en année	0–14	0–12	0–11	0–10	0–9	–

Taux d'intérêts : ils sont calculés en fonction du calendrier de paiement des remboursements.

Taux d'actualisation : il correspond au taux de marché retenu pour Pixium Vision.

(Montants en euros)	Premier versement à la signature du contrat	Étape clé n°1	Étape clé n°2	Étape clé n°3	Étape clé n°4	Total
Bilan Dette ouverture 01/01/2021	177 498	1 884 053	871 622	778 094	1 470 553	5 181 819
(+) encaissements	-	-	-	-	-	-
(-) remboursement	-	-	-	-	-	-
PCA à l'encaissement	-	-	-	-	-	-
Intérêts capitalisés	14 855	170 246	84 018	82 667	156 235	508 021
(+) / (-) autres mouvements (*)	(4 858)	(64 128)	(34 924)	(38 841)	(73 407)	(216 158)
Bilan Dette au 31/12/2021	187 495	1 990 171	920 716	821 920	1 553 381	5 473 683
LT						4 973 683
CT						500 000
PCA reconnus en Subvention	-	-	-	-	-	-
PCA reconnus en Autres Passifs Courants	-	-	-	-	-	-
(+) / (-) autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Taux d'intérêt	4,57 %	5,69 %	6,48 %	7,55 %	9,03 %	-
Taux d'actualisation	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	-
Maturité en année	0-14	0-12	0-11	0-10	0-9	-

Taux d'intérêts : ils sont calculés en fonction du calendrier de paiement des remboursements.

Taux d'actualisation : il correspond au taux de marché retenu pour Pixium Vision.

(*) En 2021, la Société a ajusté le calcul des avances remboursables pour être en phase avec le changement de calendrier de remboursement.

Prêt garanti par l'État - PGE

Le 31 juillet 2020, la Société a reçu un prêt garanti par l'État de 2,5 millions d'euros portant intérêt à des taux compris entre 1% et 2,5%. La Société a la possibilité de rembourser le solde total et tout intérêt couru dans un délai d'un an ou de payer les intérêts uniquement la première année et de différer les paiements du principal à payer en versements égaux sur 5 ans à partir de septembre 2022. La Société a choisi de rembourser le prêt sur 5 ans à partir de septembre 2022. Il n'y a pas de clauses restrictives ou de garanties associées à cette dette.

L'écart de valorisation du PGE en fonction des taux retenus est comptabilisé en subvention (IAS20.10A). Le PGE est actualisé à un taux de 8,0 % en référence au taux de marché applicable en 2020.

La part à plus d'un an du PGE est enregistrée en passifs non courants, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en passifs courants au titre des produits constatés d'avance (PCA).

L'effet de la « dés-actualisation » figure en frais financiers. (Cf. note 22)

Obligations convertibles (ORNAN 2019)

Le 5 novembre 2019, la Société a signé un contrat de financement avec *European Select Growth Opportunities Fund* (ESGO) pour un maximum de 10 millions d'euros d'obligations convertibles (ORNAN 2019) pour une durée de 30 mois. La Société a également tiré la première tranche de ces obligations pour 1,25 million €, composée de 125 obligations convertibles de 0,01 million € chacune.

Le 31 décembre 2019, 82 obligations ont été converties en 1 617 961 actions, entraînant une augmentation de la prime d'émission d'environ 0,82 million €. Le montant restant de 0,42 million € est inclus dans la partie à court terme des obligations et de la dette convertible dans le bilan consolidé de la Société au 31 décembre 2019. Ces obligations ont été converties en

535 000 actions ordinaires environ, d'une valeur nominale de 0,07 \$ (0,06 €) en février 2020, portant le solde de cette tranche à zéro au 31 décembre 2020.

En février 2020, la Société a tiré la deuxième tranche de 1,25 million d'euros, composée de 125 obligations convertibles de 0,01 million d'euros chacune. En avril 2020, une partie de ces obligations a été convertie en 915 000 actions ordinaires environ. En mai 2020, toutes les obligations restantes ont été converties en 944 000 actions ordinaires environ, ce qui a ramené le solde à payer de la deuxième tranche à zéro en décembre 2020.

En mai 2020, la Société a tiré la troisième tranche de 1,25 million d'euros, composée de 125 obligations convertibles de 0,01 million d'euros chacune. En décembre 2020, une partie de ces obligations a été convertie en 2 453 000 actions ordinaires environ. En janvier 2021, une partie de ces obligations a été convertie en 43 000 actions ordinaires environ.

En janvier 2021, la Société a tiré la quatrième tranche de 1,25 million d'euros, composée de 125 obligations convertibles de 0,01 million d'euros chacune. En mars 2021, toutes les obligations ont été converties en 1 709 000 actions ordinaires environ.

En mars 2021, la Société a tiré les cinquièmes et sixièmes tranches de 1 million d'euros chacune, composées de 100 obligations convertibles de 0,01 million d'euros chacune. En mars 2021, une partie de ces obligations a été convertie en 1 209 000 actions ordinaires environ. En avril, toutes les obligations restantes ont été converties en 143 000 actions ordinaires environ.

En avril 2021, la Société a tiré la septième tranche de 1,5 million d'euros, composée de 150 obligations convertibles de 0,01 million d'euros chacune. À fin juillet 2021, toutes les obligations restantes ont été converties en 1 487 000 actions ordinaires environ.

En mai 2021, la Société a tiré la huitième et dernière tranche de 1,5 million d'euros, composée de 150 obligations convertibles de 0,01 million d'euros chacune. En décembre 2021, une partie de ces obligations a été convertie en 1 477 000 actions ordinaires environ. En 2022 aucune obligation a été convertie. Les 50 obligations convertibles restantes qui n'ont pas encore été converties sont incluses dans le bilan consolidé de la Société à leur juste valeur pour 0,5 million € au 30 juin 2022.

Les obligations contiennent certaines clauses non financières qui limitent la capacité de la Société à verser des dividendes, à émettre des actions supplémentaires ou à céder certains actifs sans l'autorisation de l'investisseur.

Les obligations convertibles sont des obligations à zéro-coupon avec une durée d'un an à partir de la date du tirage respectif de la tranche pour convertir l'obligation en actions ordinaires. A la conversion, l'émetteur peut rembourser soit (i) en nouvelles actions, et/ou (ii) en espèces pour le montant total ou partiel de la conversion. A la date d'échéance, les ORNAN 2019 pour lesquelles aucun avis de conversion n'aura été adressé seront remboursées par la Société à leur montant principal en espèces.

NOTE 14 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Bons de souscription (BSA Kreos)

BSA 2016 KREOS

Les 27 juin 2017 et 27 septembre 2016, la Société a émis 140 935 bons de souscription d'actions (les nouveaux BSA 2016 Kreos) à Kreos Capital dans le cadre de la conclusion du contrat de financement obligataire (Venture Loan Agreement) en remplacement des bons de souscription d'actions émis le 27 septembre 2016 lors de la conclusion de ce contrat. Ces bons ont été simultanément abandonnés et annulés. Chaque New BSA 2016 KREOS (BSA) donne le droit de souscrire un nombre d'actions N égal à la formule suivante : $N = 1\,100\,000 / P / [\text{Nombre de New BSA2016- KREOS}]$ où P est égal au plus bas de (i) 7,81 €, (ii) dans l'hypothèse d'une nouvelle introduction en bourse (« IPO ») à un prix inférieur à ce montant, ou (iii) toute émission future de valeurs mobilières à un prix d'exercice inférieur à ce montant dans le cadre d'une levée de fonds. En tout état de cause, le nombre maximum d'actions à émettre a été plafonné à 422 805.

À la suite de l'augmentation de capital réalisée au cours du premier semestre 2018 à un prix de 1,87€, chaque New BSA 2016 KREOS donne le droit de souscrire à un nombre d'actions $N = 4,1738$, soit 588 235 actions. Toutefois, dans le cadre du contrat d'émission des New BSA Kreos 2016, au 31 décembre 2018, le nombre maximum d'actions à créer est de 422 805 pour une augmentation de capital de 25 368,30 €. T, le prix de souscription « P » des New BSA Kreos 2016 est actuellement

de 0,5 € sur la base du prix de souscription utilisé pour les augmentations de capital, définitivement réalisées le 7 mai 2018 et le 6 juillet 2020.

BSA 2018 KREOS

À la suite de l'augmentation de capital susmentionnée en 2018 à un prix de 1,87€, les 140 935 New BSA 2016 KREOS auraient dû donner le droit de souscrire à un nombre d'actions de 588 235 actions, supérieur au plafond de 422 805 actions. En conséquence, le Conseil d'Administration a décidé l'émission d'un bon de souscription BSA 2018 KREOS donnant initialement le droit à souscrire à 165 430 actions ordinaires de valeur 0,06 €, correspondant à la différence entre le nombre d'actions à souscrire et le plafond de l'autorisation des New BSA 2016 KREOS. Suite à la réalisation de l'augmentation de capital 2020, le prix de souscription des 167 084 actions obtenues par l'exercice des BSA 2018 KREOS est dorénavant de 1,85 €.

La valorisation des BSA KREOS est enregistré à sa juste valeur en instruments financiers dérivés au passif du bilan. Au 30 juin 2022, les BSA KREOS ont été évalués à 1 695 euros contre 59 047 euros au 31 décembre 2021.

BSA émis lors de la réalisation du placement privé de juillet 2021 réservé aux investisseurs américains et à HCW. (BSA 2021 US)

Dans le cadre du placement privé de juillet 2021 réservé aux investisseurs américains, la Société a émis 4 048 584 bons de souscription qui étaient attachés aux 8 097 168 actions ordinaires émises aux investisseurs américains. Chaque bon de souscription donne à son détenteur le droit de souscrire une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 1,24 € à exercer à tout moment jusqu'au 15 juillet 2026.

Les termes et conditions des warrants exigent que la Société, dans le cas où elle ne parviendrait pas à livrer les actions warrant aux détenteurs, paie un règlement net en espèces. Conformément à l'IAS 32, ceci est défini comme un instrument dérivé et a été classé comme un passif, les changements ultérieurs de la juste valeur étant enregistrés dans les produits (pertes) financiers.

Les warrants ont été émis sous forme dématérialisée au porteur, ont été détachés à l'émission et sont librement négociables. Les warrants ne sont pas cotés sur le marché Euronext Growth ni sur aucune autre bourse.

NOTE 15 : PROVISIONS NON COURANTES

Les provisions non courantes sont principalement constituées d'engagements de retraite à plus d'un an.

<i>(Montants en euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Engagements de retraite	94 223	102 429
Autres provisions	–	–
Total net	94 223	102 429

Les Engagements d'indemnités de départ en retraite s'analysent comme suit :

<i>(Montants en euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Au 31 décembre 2021	(102 429)	(97 302)
Coût des services rendus (charge opérationnelle)	(8 423)	(10 666)
Charge d'intérêt (charge financière)	(563)	(326)
Pertes / Gains actuariels	17 192	5 865
Au 30 juin 2022	94 223	(102 429)

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés :

	30/06/2022	31/12/2021
Taux de charges sociales	45 %	45 %
Augmentation des salaires	3 %	2 %

Taux d'actualisation 3,20 % 1,10 %

- Âge de départ à la retraite : 67 ans
- Modalités de départ : départ volontaire
- Table de mortalité : TGF05-TGH05
- Convention collective : Convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie
- Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge
- Régime à prestations définies à long terme.

Les taux d'actualisation proviennent des références de l'indice Bloomberg F66710Y IND Euros composite Zero coupon yield AA.

Le Groupe n'a pas constaté de départ à la retraite sur la période 2022.

NOTE 16 : PROVISIONS COURANTES

A fin juin 2022, les provisions courantes s'élèvent à 441 euros contre 7 957 euros en 2021 et représentent des provisions pour charges sociales.

NOTE 17 : DETTES DE LOYERS

<i>(Montants en euros)</i>	Non courant	Courant	Total
Au 30 Juin 2022			
Dettes de loyers - immobilier	563 249	298 168	861 416
Dettes de loyers - autres	16 766	21 427	38 194
Total - Dettes de loyers	580 015	319 595	899 610

<i>(Montants en euros)</i>	Non courant	Courant	Total
Au 31 Décembre 2021			
Dettes de loyers - immobilier	709 319	289 804	999 122
Dettes de loyers - autres	20 530	25 241	45 771
Total - Dettes de loyers	729 849	315 044	1 044 893

Les échéances de la dette de loyers se décomposent comme suit :

<i>(Montants en euros)</i>	2022
N +1	313 559
N +2	227 344
N +3	131 322
N +4	127 734
N +5	99 651
Au-delà de 5 ans	–
Total	899 610

NOTE 18 : FOURNISSEURS, COMPTES RATTACHES ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Sur les fournisseurs et comptes rattachés, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne présentaient pas de délais de paiement supérieurs à 1 an à la fin de chaque exercice présenté.

Les autres passifs courants regroupent les dettes à court terme vis-à-vis des salariés et des organismes sociaux et fiscaux.

<i>(Montants en euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Fournisseurs et comptes rattachés	1 624 536	1 911 453
Dettes sociales	964 287	943 342
Dettes fiscales	42 112	36 956
Produits constatés d'avance	430 733	483 101
Autres dettes	59 264	22 770
Total net	3 120 931	3 397 621

Le Groupe a reconnu un produit constaté d'avance de 0,5 million d'euros correspondant principalement à l'avantage économique lié au taux préférentiel appliqué au PGE. Les produits sont reconnus en subvention tout au long de la durée de remboursement du PGE, soit sur une durée de 6 ans. (Cf. Note 19)

NOTE 19 : PRODUITS OPERATIONNELS

Les produits opérationnels se détaillent de la manière suivante :

<i>(Montants en euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Chiffre d'affaires	–	–
Crédit d'Impôt Recherche	983 205	851 313
Subventions	60 818	105 192
Autres produits	(227)	844 459
Total net	1 043 797	1 800 964

Crédit d'Impôt Recherche. Au cours du premier semestre 2022, nous avons enregistré un crédit d'impôt recherche de 0.98 millions d'euros, contre 0.85 millions d'euros pour le premier semestre 2021.

Subventions. Les produits de subventions comptabilisés au cours du premier semestre 2022 s'élève à 0.06 million d'euros principalement constitués de subvention liées au PGE conformément à la norme IAS 20.

Autres produits. En 2021, nous avons reçu 0,9 millions d'euros d'indemnités contractuelles versées par Second Sight Medical Product Inc. (SSMP). Ces indemnités ont été versées suite à la résiliation unilatérale du protocole d'accord entre les deux sociétés (à compter du 5 janvier 2021) par SSMP.

NOTE 20 : CHARGES OPERATIONNELLES

Les dépenses de recherche et développement se ventilent comme suit :

<i>Dépenses de R&D (Montants en euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Salaires et traitements *	2 341 367	1 770 269
Sous-traitance, collaboration et consultants	923 896	1 108 325

Fournitures de recherche	264 062	289 415
Location ⁽¹⁾	1 895	13 874
Amortissement du droit d'utilisation	126 056	113 713
Congrès, frais de déplacement	141 557	78 027
Frais de licences	43 833	90 054
Dotations aux provisions et amortissements	56 606	57 780
Divers – Prestation de service ⁽²⁾	160 606	144 053
Pertes de valeur	–	–
Autres	26 213	21 367
Total net	4 086 091	3 686 877

(1) Les dépenses de location correspondent aux contrats de location non capitalisés

(2) Contrats de service associés aux contrats de location

* Incluant impact changement IAS19 (Note 3: IFRIC May 2021 – IAS19 Retirement Benefits)

Au 30 juin 2022, les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 4,1 millions d'euros, contre 3,7 millions d'euros un an plus tôt. L'augmentation de 0,4 million d'euros est principalement liée au renforcement des équipes de recherche et développement notamment en clinique pour accompagner l'accroissement d'activité lié à l'étude Primavera.

En 2021, les dépenses de recherche et développement se sont élevées à 7,3 millions d'euros, contre 6,2 millions d'euros un an plus tôt. L'augmentation de 1,1 million d'euros est principalement liée au renforcement de l'équipe clinique et à l'ouverture de plusieurs centres en Europe dans le cadre de l'étude Primavera.

Par nature, la répartition des frais généraux est la suivante :

Frais généraux (Montants en euros)	30/06/2022	30/06/2021
Salaires et traitements *	725 879	668 073
Honoraires	1 585 683	1 679 801
Location ⁽¹⁾	12 806	16 126
Amortissement du droit d'utilisation	33 538	26 902
Assurances	24 919	23 400
Communication, frais de représentation et déplacement	311 487	159 767
Frais postaux et de télécommunication	48 844	44 479
Fournitures administratives et locations mobilières	7 409	12 671
Dotations aux provisions et amortissements	187 050	226 684
Divers – Prestation de service ⁽²⁾	34 466	27 793
Autres	90 344	58 750
Total net	3 062 425	2 944 445

(1) Les dépenses de location correspondent aux contrats de location non capitalisés

(2) Contrats de service associés aux contrats de location

* Incluant impact changement IAS19 (Note 3: IFRIC May 2021 – IAS19 Retirement Benefits)

En juin 2022, les frais généraux et administratifs se sont élevés à 3,1 millions d'euros, contre 2,9 millions d'euros en 2021. Ces frais sont principalement liés aux coûts encourus par la Société pour des services juridiques et comptables dans l'analyse et la préparation de différentes options de financement telles que les obligations convertibles, placement privé auprès

d'investisseur français ou internationaux sur Euronext Growth ou sur une bourse étrangère.

Charges de personnel

A fin juin 2022, le Groupe employait 43 personnes contre 35 en 2021.

Les frais de personnel s'analysent comme suit :

Dépenses de personnel (Montants en euros)	30/06/2022	30/06/2021
Salaires et traitements	1 978 040	1 580 165
Charges sociales	824 077	651 170
Charges sur engagement de retraite *	8 986	5 496
Paieement fondé sur des actions	196 225	139 115
Total net	3 007 327	2 381 945

*Incluant impact changement IAS19 (Note 3: IFRIC May 2021 – IAS19 Retirement Benefits)

NOTE 21 : PAIEMENTS EN ACTIONS

Les paiements en actions concernent l'ensemble des instruments financiers (BSPCE/BSA/AGA/SO) attribués à des salariés, des membres du Conseil d'administration non-salariés et des conseillers scientifiques. Les BSA liés aux obligations KREOS n'entrent pas dans la catégorie traitée dans la norme IFRS 2. Ils sont intégrés pour leur « fair value » au passif de l'état de la situation financière dans le poste « Instruments financiers dérivés » (Cf. Note 14)

La charge représentative de l'avantage octroyé est comptabilisée linéairement en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits.

Le montant de la charge comptable annuelle liée à l'ensemble des paiements sur la base d'actions s'analyse comme suit :

En euros	30 juin 2022			30 juin 2021		
	R&D	G&A	Total	R&D	G&A	Total
BSA	0	37 776	37 776	0	0	0
BSA HCW – Attribution du 12/07/2021	0	0	0	0	0	0
BSA 2021 – Attribution du 26/11/2021	0	37 776	37 776	0	0	0
AGA	119 222	6 224	125 446	49 547	11 939	61 486
AGA-01 – Attribution du 24/07/2019	0	0	0	7 428	0	7 428
AGA-02 – Attribution du 12/12/2019	0	0	0	42 119	11 939	54 058
AGA-03 – Attribution du 12/12/2019	0	0	0	0	0	0
AGA 2020 – Attribution du 17/02/2021	3 341	0	3 341	0	0	0
AGA 2022 – Attribution du 17/02/2022	115 880	6 224	122 104	0	0	0
SO	996	32 007	33 003	2 008	75 621	77 629
SO – Attribution du 02/10/2019	0	20 611	20 611	0	48 273	48 273
SO – Attribution du 12/12/2019	996	0	996	2 008	0	2 008
SO – Attribution du 23/07/2020	0	11 395	11 395	0	27 348	27 348
Total	120 218	76 007	196 225	51 556	87 559	139 115

Les principales caractéristiques des plans sont représentées dans les tableaux suivants :

Date d'attribution (CA)	BSA			
	18/03 2013	23/06 2015	12/07 2021	26/11 2021
Durée d'acquisition des droits	4 ans	4 ans	–	–

Durée de vie contractuelle	10 ans	7 ans	5 ans	7 ans
Durée de vie moyenne attendue de l'instrument	6 ans	-	-	-
Nombre total d'instruments à fin 2021 ^(*)	18.393	34.666	566.802	731.670
Parité Instrument / Action ^(*)	1	1	1	1
Prix d'exercice (€) ^(*)	0,06 €	5,99 €	1,24 €	0,93 €
Modèle d'évaluation utilisé	Black and Scholes			
Juste valeur de l'action à la date d'attribution ^(*)	0,06 €	0,00 €	0,99 €	0,85 €
Volatilité 34ttendee ⁽¹⁾	45,0 %	45,0 %	62,70 %	60,40 %
Dividendes attendus	-	-	-	-
Conditions de performance	N/A	N/A	N/A	N/A
Juste valeur de l'option ^(*)	0,03 €	2,00 €	0,31 €	0,25 €

	AGA 2019	AGA 2020	AGA 2022	SO 2019	SO 2020	
Date d'attribution (CA)	12/12 2019	17/02 2021	17/02 2022	02/10 2019	12/12 2019	23/07 2020
Durée d'acquisition des droits	1 an	1 an	2 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Durée de vie contractuelle	-	-	-	7 ans	7 ans	7 ans
Durée de vie moyenne attendue de l'instrument	-	-	-	6 ans	6 ans	6 ans
Nombre total d'instruments au 30/06/2022 ^(*)	139.954	17.000	937.338	1.117.982	50.000	353.795
Parité Instrument / Action ^(*)	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (€) ^(*)	N/A	N/A	N/A	1,09 €	0,62 €	0,55 €
Modèle d'évaluation utilisé	Black and Scholes					
Juste valeur de l'action à la date d'attribution ^(*)	0,98 €	1,04 €	0,72 €	1,01 €	0,63 €	0,53 €
Volatilité attendue ⁽¹⁾	-	-	-	52,11 %	56,95 %	65,60%
Dividendes attendus	-	-	-	-	-	-
Conditions de performance	N/A	N/A	OUI	OUI	N/A	OUI
Juste valeur de l'option ^(*)	0,98 €	1,04 €	0,72 €	0,42 €	0,28 €	0,28 €

(*) Afin d'assurer une meilleure comparabilité entre les instruments et la même parité de conversion, les instruments émis avant le 17/06/2014 (date du regroupement par 6 des actions du Groupe) ont été ajustés en conséquence (nombre, prix d'exercice, valeur de l'action...).

(1) Basé sur la volatilité historique d'un panel de sociétés cotées comparable.

L'information détaillée sur le nombre d'options par catégories et les prix d'exercice est présentée en note 12.2.

NOTE 22 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

Produits et charges financiers (Montants en euros)	30/06/2022	30/06/2021
Produits financiers	829 489	-
<i>Fair value BSA 2021 US</i>	829 489	-
Charges financières	(339 068)	(715 389)
<i>Intérêts emprunts et dettes</i>	(378 964)	(368 062)
<i>Contrat de location</i>	(16 094)	(20 093)
<i>Reprise sur perte journalière sur JV ORNAN</i>	65 950	(327 070)
<i>Autres charges financières *</i>	(9 960)	(163)

Total net	(339 068)	(715 520)
------------------	------------------	------------------

*Incluant impact changement IAS19 (Note 3: IFRIC May 2021 – IAS19 Retirement Benefits)

En 2022, les produits financiers sont composés de la variation de la juste valeur des BSA 2021 US pour 829 489 euros.

Au 30 juin 2022, les charges financières sont composées des intérêts calculés sur l'avance remboursable « Sight Again » pour 300 635 euros, des intérêts calculés sur le PGE pour 78 329 euros, des intérêts calculés sur les contrats de location pour 16 094 euros ainsi que la comptabilisation d'une reprise de charge sur l'écart de valorisation ("one day loss") de 65 950 euros correspondant à la différence constatée entre la juste valeur des ORNAN 2019 non converties au 30 juin 2022 et leur prix d'émission.

NOTE 23 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Selon la norme IAS 24, les parties liées comprennent les parties ayant la capacité de contrôler ou d'exercer une influence notable sur l'entité déclarante. Toutes les transactions commerciales avec les parties liées sont effectuées dans des conditions de concurrence normale.

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Conseil d'administration du Groupe, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés (montants en euros) :

Relation avec les parties liées (<i>Montants en euros</i>)	30/06/2022	30/06/2021
Salaires et traitements	219 720	213 720
Jetons de présence	30 000	30 000
Avantages en nature et en espèce	74 659	63 074
Païement fondé sur des actions	32 007	75 621
Total net	356 386	382 414

NOTE 24 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Résultat par action	30/06/2022	30/06/2021
Résultat de l'exercice (en euros) *	(5 614 298)	(5 545 747)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	47 391 297	45 076 834
Résultat net par action (en euros)	(0,12)	(0,12)

*Incluant impact changement IAS19 (Note 3: IFRIC May 2021 – IAS19 Retirement Benefits)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BCE, AGA, SO) sont considérés comme anti-dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ces instruments sont présentés de manière détaillée en note 12.2. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 25 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est lié aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. La Société cherche à minimiser le risque lié aux banques et aux institutions financières en plaçant les dépôts en espèces auprès d'institutions financières hautement cotées. Le niveau maximum du risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

Les créances en cours étant principalement constituées du Crédit d'Impôt Recherche "CIR" accordé par le gouvernement français, la Société ne porte pas de risque de crédit significatif.

Sources d'approvisionnement

Plusieurs des composants, matériaux et services utilisés dans nos produits ne sont disponibles qu'auprès de fournisseurs uniques, et les substituts de ces éléments ne peuvent être obtenus facilement ou nécessiteraient des modifications substantielles de la conception ou de la fabrication. Tout problème important rencontré par un ou plusieurs de nos fournisseurs uniques pourrait entraîner un retard ou une interruption de l'approvisionnement en composants jusqu'à ce que ce fournisseur résolve le problème ou qu'une source alternative du composant soit localisée et qualifiée. Même si nous pouvons recourir à d'autres fournisseurs, le remplacement des fournisseurs pourrait être plus coûteux et entraîner des retards qui entraveraient la production de nos produits et auraient un impact sur notre capacité à atteindre les objectifs de recherche et développement et les objectifs cliniques.

Opérations dans les pays étrangers

La société opère actuellement exclusivement en Europe et aux États-Unis. Des événements imprévus dans les pays étrangers pourraient perturber nos activités et réduire la valeur des actifs détenus.

NOTE 26 : HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires versés aux Commissaires aux comptes <i>(Montants en euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Frais d'audit	204 566	309 378
Autres frais d'audit	–	–
Total	204 566	309 378

NOTE 27 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Obligations au titre des contrats

Contrats de licence exclusive avec l'Université de Stanford

En 2014, la société a conclu un contrat de licence exclusive mondiale avec le conseil d'administration de l'Université Leland Stanford Junior, (qui a été modifié en 2017 et en juin et septembre 2021), ou la Licence Stanford, concernant certains brevets applicables au système Prima. Dans le cadre de la licence Stanford, la société a convenu de payer à l'Université Stanford une redevance de 100 000 dollars à la signature de l'accord, des frais annuels de maintien de la licence compris entre 15 000 et 30 000 dollars pour les six premiers anniversaires de la date d'entrée en vigueur de l'accord et 40 000 dollars pour le septième anniversaire et les suivants, des paiements d'étape lors de certains développements réglementaires pour un montant total de 525 000 dollars, ainsi que des redevances comprise entre 2% et 3% des ventes nettes des produits sous licence. Pixium Vision a déjà versé trois paiements d'étape pour un total de 325 000 \$ qui étaient liés à la signature de l'accord, au fait de devenir une société publique et au premier essai sur l'homme dans le territoire sous licence. De plus, dans le cadre de l'amendement de septembre 2021, la société a également convenu de payer une redevance supplémentaire unique de 30 000 \$ pour la délivrance de la licence. La licence Stanford est effective et exclusive, y compris le droit d'accorder des sous-licences sous réserve de certaines conditions spécifiques, dans le domaine d'utilisation sous licence jusqu'au 17 septembre 2033. La société a également convenu de payer à l'Université de Stanford une partie de la contrepartie de toutes les sous-licences non soumises à redevance pour tout brevet sous licence. La société peut résilier la licence de Stanford dans son intégralité pour des raisons de commodité moyennant un préavis écrit de 30 jours. L'Université de Stanford peut résilier la licence en cas de violation de certaines dispositions, sous réserve d'un préavis et d'une période de recours spécifiques.

Contrat de licence exclusive avec le CNRS et l'Université de Bordeaux et l'ESIEE (Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile de France)

En 2015, la société a conclu une licence exclusive mondiale avec le CNRS et l'Université de Bordeaux et l'ESIEE (Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile de France), ou la Licence CNRS, relative à la famille de brevets couvrant la configuration de matrices de microélectrodes pour une stimulation focale d'un tissu vivant applicable au Système Prima. En vertu de cette licence, la société a convenu de verser à l'Université de Bordeaux une redevance annuelle minimale de 30 000 € à compter de janvier 2017. La licence du CNRS est effective et exclusive, y compris le droit de sous-licence sous réserve de certaines conditions spécifiées, pour la durée de vie des brevets sous licence. La société est également tenue de verser au CNRS des redevances d'environ 1 % sur les ventes nettes directes et un taux de redevance réduit sur les revenus de sous-licence reçus liés aux brevets sous licence (entre 7,5 % et 20 % des revenus de sous-licence). La société peut résilier la licence CNRS à tout moment moyennant un préavis écrit de 30 jours. Le CNRS peut résilier la licence en cas de violation de certaines dispositions, sous réserve d'un préavis et d'une période de recours spécifiques.

NOTE 28 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le **14 juillet 2022**, Pixium Vision a annoncé la mise en place d'un financement d'un montant nominal de 30m€, et le tirage d'une première tranche de 5,5m€.

IV - RAPPORT D'ACTIVITE

POINT SUR L'ACTIVITE DE PIXIUM VISION

Pixium Vision a poursuivi ses progrès en matière clinique et commerciale au S1 2022, notamment en continuant d'implanter des patients dans le cadre de l'étude pivot européenne PRIMAVera évaluant la sécurité et l'efficacité du Système Prima chez les patients affectés par la Dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). La dernière implantation devrait avoir lieu fin 2022.

L'étude de faisabilité aux États-Unis a continué de progresser et a récemment inclus Stanford Medicine comme site clinique. Les implantations pour tous les patients américains de cette étude devraient être terminées fin 2022.

En janvier 2022, des données évaluées par les pairs ont été publiées dans *Nature Communications*, démontrant les bénéfices cliniques du Système Prima chez les patients atteints de DMLA sèche.

Malgré la baisse des marchés financiers, Pixium Vision a obtenu le financement annoncé le 14 juillet 2022. La Société s'appuie sur la dynamique créée auprès des investisseurs internationaux pour assurer ses sources de financement pour l'avenir.

RESULTAT SEMESTRIEL 2022 - EXTRAITS

Synthèse du compte de résultat			
En milliers d'euros	S1 2022	S1 2021 *	Variation
Produits opérationnels	1 043,8	1 801,0	(42,0) %
Charges opérationnelles courantes	(7 148,5)	(6 631,3)	+7,8 %
Recherche et Développement	(4 086,1)	(3 686,9)	+10,8 %
Frais généraux	(3 062,4)	(2 944,4)	+4,0 %
Pertes opérationnelles	(6 104,7)	(4 830,4)	+26,4 %
Perte nette pour la période	(5 614,3)	(5 545,7)	+1,2 %
Résultat net par action	(0,12)	(0,12)	

**Incluant impact changement IAS19 (Note 3: IFRIC May 2021 – IAS19 Retirement Benefits)

Les produits opérationnels s'élèvent à 1 million d'euros correspondant à un crédit d'impôt-recherche (CIR) d'un montant d'1 million d'euros.

Les dépenses de Recherche et Développement (R&D) courantes se sont élevées à 4,1 millions d'euros contre 3,7 millions d'euros l'année précédente. Au cours du premier semestre 2022, Pixium Vision a continué à renforcer son équipe médicale et a ouvert plusieurs centres en Europe dans le cadre de son étude PRIMAVera. En outre, le Groupe a poursuivi le développement et la fabrication de son système de vision bionique Prima pour assurer la progression de ses études cliniques en cours.

Les frais généraux courants (G&A) se sont élevés à 3,1 millions d'euros au S1 2022 contre 2,9 millions d'euros au S1 2021. L'augmentation de 4,0 % des frais généraux courants au S1 2022 est due principalement aux coûts relatifs à des services juridiques, encourus par le Groupe pour la préparation de différentes options de financement : obligations convertibles ou placement privé auprès d'investisseurs français ou internationaux sur Euronext Growth ou une bourse étrangère.

Au S1 2022, le Groupe n'a engagé aucune **dépense marketing et commerciale**.

Le Résultat Opérationnel affiche une perte de 6,1 millions d'euros, plus élevée que celle du S1 2021 (4,8 millions d'euros). **Le Résultat net** affiche une perte de 5,6 millions d'euros (contre une perte de 5,5 millions d'euros au S1 2021). La perte représente 0,12 euro par action pour les deux périodes.

Synthèse du tableau de flux de trésorerie		
<i>En milliers d'euros</i>	S1 2022	S1 2021
Trésorerie, équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 131,4	10 566,0
(Diminution) / Augmentation de la trésorerie	(7 283,6)	(434,5)
<i>dont flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles</i>	(7 064,1)	(6 115,4)
<i>dont flux de trésorerie net lié aux activités d'investissement</i>	(26,8)	(32,0)
<i>dont flux de trésorerie net lié aux activités de financement</i>	(196,4)	5 712,9
Trésorerie, équivalents de trésorerie à la clôture	7 221,2	10 131,4

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles a augmenté pour atteindre 7,1 millions d'euros au S1 2022 contre 6,1 millions d'euros au S1 2021. La hausse de la consommation de trésorerie nette est imputable à la poursuite de l'étude PRIMAVera, à l'étude de faisabilité aux États-Unis, ainsi qu'aux dépenses relatives à la préparation des options de financement.

Le flux de trésorerie net lié aux activités de financement affiche une perte totale de 0,2 million d'euros, principalement due au remboursement de dettes de financement selon la norme IFRS 16 au S1 2022. Au S1 2021, les activités de financement résultaient principalement du tirage de 5 tranches ORNAN pour un total de 6,25 millions d'euros de produits bruts dans le cadre du contrat avec ESGO.

Pixium Vision clôture le 1er semestre 2022 avec une position nette de trésorerie de 7,2 millions d'euros contre 10,0 millions d'euros un an plus tôt.

Le 14 juillet 2022, après la clôture des comptes semestriels, Pixium Vision a annoncé la mise en place d'un financement pour un montant nominal maximum de 30 millions d'euros et le tirage d'une première tranche d'une valeur nominale de 5,5 millions d'euros.

**V - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE
2022**

PIXIUM VISION

Société anonyme

74 rue du Faubourg Saint-Antoine

75012 PARIS

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés

Période du 1er janvier au 30 juin 2022

PIXIUM VISION

Société anonyme

74 rue du Faubourg Saint-Antoine

75012 PARIS

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés

Période du 1er janvier au 30 juin 2022

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Pixium Vision et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects

6 place de la Pyramide - 92908 Paris-La Défense Cedex - France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Auvergne-Rhône-Alpes
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « continuité d'exploitation » de la note 3 « Principes et méthodes comptables retenus au 30 juin 2022 » de l'annexe.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Lyon, le 22 juillet 2022

Le commissaire aux comptes


DELOITTE & ASSOCIES

Arnaud de GASQUET

VI - DECLARATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2022

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et du résultat de la Société au 30 juin 2022 et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Monsieur Lloyd Diamond
Directeur Général
Le 20 juillet 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lloyd Diamond", is centered below the typed name and title.